

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
02 AVRIL 2021

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	10
Votants	12

OBJET :
5B. VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2021 POUR LE
CENTRE SOCIAL STEPHANE
HESSEL.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

ID : 059-265904003-2021-0169-BP2121CSSHBF

L'an deux mil vingt et un, le vendredi neuf avril à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé à l'hôtel de ville dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Marie-Françoise BILLIAU-BODELLE, Delphine BOULENGER-HAVEZ, Christiane CAPPELLE, Martine LORPHELIN, Nicole CAMBRON, Marie Josée RUHLAND, MM. Marc BEZILLE, Joël BACLET

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à Mme Delphine BOULENGER et M. Jean Pierre Engelaere donnant procuration à Mme Martine BEURAERT.

Absents : M. Roger CODEVILLE

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Le Président rappelle au Conseil que le débat sur les orientations budgétaires afférent au Budget du Centre Social pour l'exercice 2021 s'est tenu lors de la séance du vendredi 09 avril 2021.

Le Président soumet au Conseil le Budget Primitif pour le Centre Social Stéphane Hessel au titre de l'exercice 2021 qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 146 140 € à la section de fonctionnement.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif par chapitre comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses		1 146 140,00 €
011 Charges à caractère général		245 640,00 €
012 Charges de personnel		900 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante		100,00 €
67 Charges exceptionnelles		400,00 €
Recettes		1 146 410,00 €
013 Atténuation de charges		175 000,00 €
70 Produits des services		101 592,75 €
74 Dotations et participations		843 980,00 €
002 Résultat de fonctionnement 2017 reporté		25 557,25 €
75 Autres produits de gestion courante		10,00 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

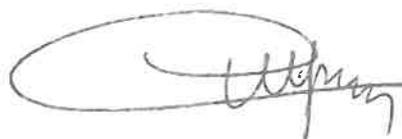
Ont signé les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Président du C.C.A.S.,

Joël DUYCK



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.